



S:LOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/10/2023

2023-09-17

annule et remplace délibération n°2023-09-15

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLoux Aurélie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line, Mme FERON Florence

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. Jean-Paul CHAUVE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 03

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
26/09/2023

GYM VOLONTAIRE DE BUSSY-ALBIEUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été convenu en Septembre dernier avec la Gym Volontaire de Bussy-Albieux de facturer un forfait annuel de 160, 00 € pour l'utilisation du chauffage.

Monsieur le Maire explique aux élus qu'une délibération doit être prise pour être jointe au titre.

Après délibération, le Conseil Municipal valide de facturer à la Gym Volontaire un forfait annuel de 160, 00 € pour l'utilisation du chauffage.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Bussy-Albieux,
le 17 Novembre 2023

Le Secrétaire de Séance

Le Maire
Serge DERORY

Affichage fait le.....2-7-NOV-2023..... numériquement

